

La plate-forme associative ICE « L'eau aux citoyens »

A ce stade, les premiers promoteurs de l'Initiative sont :

- Altramente, Italie
- Association pour un Contrat Mondial de l'Eau (ACME), France
- Association pour un Contrat Mondial de l'Eau – Europe (EurACME)
- Association H2O, France
- Associazione Energia Felice, Italie
- Associazione Monastero del Bene Comune, Italie
- Centrale Nationale des Employés (CNE), Belgique
- Centre Tricontinental (CETRI), Belgique
- Comitato Regionale Pugliese Acqua Bene Comune, Italie
- Comitato Italiano per il Contratto Mondiale dell'Acqua (CICMA), Italie
- Coordination Gaz-Électricité-Eau-Bruxelles (CGEE), Belgique
- Coordination Eau Ile-de-France, France
- Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie (CNAPD), Belgique
- Emmaüs Europe
- Emmaüs International
- Fondation France Libertés, France
- Forum Permanent de la Société Civile Européenne, Europe
- Global Social Justice, International
- IANOMI (R. Colombo, président), entreprise publique de la région milanaise, Italie
- Institut Européen de Recherche sur la Politique de l'Eau (IERPE), Europe
- Jesuit European Social Center, Europe
- Kairos Europe
- No TAV, Italie
- Religions for Peace - Europe
- Rete Radié Resch, Italie
- Università del Bene Comune, Italie
- Universiteit voor het Algemeen Belang (UAB), Belgique

Pour nous joindre :

François Lebecq
Institut Européen de Recherche sur la Politique de l'Eau
64, rue de la Poudrière
B-1000 Bruxelles
Tél. + 32 2 502 59 82
francois@ierpe.eu
www.ierpe.eu



L'Initiative Citoyenne Européenne « *L'eau aux citoyens* »



Le droit à l'eau,
patrimoine de l'humanité,
ne se vend pas !

Les objectifs :

L'eau aux citoyens

Axée sur la modification de la Directive-Cadre sur l'Eau de l'an 2000 (DCE/2000/60/CE), l'Initiative Citoyenne Européenne « L'eau aux citoyens » poursuit deux objectifs :

1. Mobiliser les citoyens en faveur d'un changement profond de la politique européenne de l'eau, dominée aujourd'hui par la marchandisation et la monétisation de l'eau et par la libéralisation et la privatisation des services hydriques.

L'eau, bien commun européen*

2. Sensibiliser l'opinion publique européenne à l'urgence et à la nécessité de la reconstruction d'une **communauté européenne, fondée sur les biens communs et le vivre ensemble** contre l'actuelle soumission du devenir des Européens aux dogmes de la finance privée et aux intérêts des plus puissants.

Une mobilisation de tous les citoyens

A cette fin, l'Initiative « L'eau aux citoyens » est portée par une plate-forme d'associations venant de milieux différents tels que les mouvements pour l'eau bien commun, pour une autre finance, pour la lutte contre la pauvreté et la défense du droit à la vie, les syndicats, le monde éducatif et de la jeunesse, les églises et les laïcs, les pacifistes, la coopération au développement, les entreprises publiques.

Notre volonté est promouvoir une telle mobilisation dans au moins **12 pays** de l'Union européenne dans le but de recueillir **1 million de signatures**.

Nous comptons déposer la demande d'enregistrement de l'Initiative auprès de la Commission européenne en **janvier 2013** pour tenir compte aussi des choix proposés par la Commission par son *Blueprint for Europe's Waters* qui sera publié en novembre 2012 et qui est destiné à devenir le document de base pour la redéfinition par l'Union européenne de sa politique de l'eau jusqu'en 2030.



La proposition :

changer la « loi » européenne sur l'eau !

Nous proposons de modifier la Directive-Cadre Européenne (DCE) sur l'Eau de l'an 2000 sur trois points clé (*textes susceptibles d'être modifiés dans la forme lors de la rédaction finale*) :

1. Le Préambule de la DCE affirme que « L'eau n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel ». **L'EAU N'EST PAS UNE MARCHANDISE !** Nous proposons de remplacer ce considérant par :
« L'eau est un élément (naturel ou traité) essentiel et non-substituable pour la vie des êtres humains, des autres espèces vivantes et des écosystèmes. Elle fait partie des biens communs, patrimoine de l'humanité. Sa sauvegarde et sa valorisation sont de la responsabilité des collectivités humaines qui en garantissent une utilisation durable et juste, dans le respect du droit à la vie des générations futures et du bon fonctionnement des écosystèmes ».

2. L'article 9 de la DCE établit le principe de la récupération totale des coûts de production et du capital investi par un prix payé par le consommateur. **PAS DE PROFIT AVEC L'EAU POUR LA VIE !** Nous proposons de remplacer ce principe par :
« Les coûts de l'eau couvrent le droit universel de base (50 litres par personne et par jour : eau potable et services sanitaires) ; le bien-être collectif (jusqu'à 120-130 litres) ; l'utilité individuelle (au-delà de 120-130 litres). Les coûts du droit sont couverts par la fiscalité générale et spécifique ; ceux du bien-être collectif par les contributions des utilisateurs à taux fixe ; ceux de l'utilité individuelle, par des tarifs à taux progressif jusqu'à une quantité limite considérée non soutenable, au-delà de laquelle intervient l'interdiction ».

3. L'article 14 de la DCE limite la participation des citoyens à l'information et la consultation du public. **L'EAU EST DEMOCRATIE !** Nous proposons un nouvel article 14 :
« Les États membres fixent les règles et mettent en œuvre les moyens indispensables pour assurer une effective participation des citoyens aux processus de décision relatifs au gouvernement de l'eau et des services hydriques et à l'application de la présente directive à tous les niveaux, notamment des districts hydrographiques transfrontières, terrains propices à la coopération solidaire entre les citoyens de l'Union ».

* Partie intégrante du bien commun mondial